

14 juin 2021

Mouvement intra

Le Rectorat de Bordeaux donne quelques précisions de son calendrier prévisionnel concernant les opérations du mouvement intra 2021 :

- Sans surprise, les résultats des affectations du mouvement intra académique seront publiés le mardi 15 juin.
- La date limite des demandes de révision d'affectation est fixée au mercredi 23 juin.
- Le site de l'académie -rubrique "concours métiers RH" - "carrière" - "mouvement intra académique (<https://www.ac-bordeaux.fr/mouvement-intra-academique-dans-l-academie-de-bordeaux-121856>).



Nous vous invitons à nous transmettre, dès parution, votre résultat d'affectation. Pour ceux qui n'auront pas obtenu satisfaction, nous apporterons les informations nécessaires pour les demandes de révision d'affectation.

Pour le SNUEP-FSU, Jean Luc MASSIAS / 06 63 34 94 97

Retour sur les examens de l'enseignement professionnel

Contrairement aux filières générales et technologiques, nos élèves devront plancher sur leurs quatre épreuves écrites communes : français ; histoire-géo ; prévention, santé et environnement ; éco-droit ou éco-gestion. Ainsi que des épreuves professionnelles pour certaines sections.

■ **Un témoignage d'une élève citée dans l'article de Libération du 10 juin 2021 :**

« *Pourquoi nous et pas les autres ? C'est super injuste. On n'est pas plus mauvais que les autres pourtant.* » Fatima, 18 ans, en bac pro commerce à Pessac, en Gironde, a franchement du mal à comprendre pourquoi elle doit passer tous ses examens du socle commun, contrairement aux élèves des voies générales et technologiques dont 80 % de la notation du bac sera en contrôle continu.

■ **Une note publiée** le 10 juin 2021 (BO n°23), elle concerne les aménagements des diplômes professionnels en 2021. Elle traite le cas des épreuves ponctuelles avec le nouveau calcul où ne sont retenues que les deux meilleures notes pour les 4 sous-épreuves.

Le texte traite également les CCF en précisant que "*pour permettre aux candidats d'améliorer, le cas échéant, leur moyenne, il peut être souhaitable, chaque fois*

que cela est possible, et jusqu'à la date fixée par la DEC pour la remontée des notes, d'organiser ces CCF, en particulier quand il s'agit de situations d'évaluation axées sur la pratique professionnelle qui sont l'occasion de valorisation, en vue de la diplomation, des compétences développées par le candidat". Publication qui arrive trop tard surtout que tout est bouclé concernant les CCF et les bordereaux de notation ont été mise à la disposition des collègues dès le 25 mai 2021 !

■ Le [Décret n° 2021-727](#) du 8 juin 2021 portant adaptation des conditions d'évaluation des épreuves et des conditions de délivrance du diplôme pour l'examen du certificat d'aptitude professionnelle, du brevet d'études professionnelles, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire et du brevet des métiers d'art à la session 2021 en raison de l'épidémie de covid-19.

■ L'[Arrêté du 8 juin 2021](#) définissant les modalités exceptionnelles du calcul de la moyenne générale pour la délivrance du diplôme du baccalauréat professionnel, en raison de l'épidémie de covid-19 au titre de la session 2021

DRH : Gestion des absences des professeurs convoqués aux examens

Le directeur des ressources humaines de l'académie de Bordeaux a adressé un courriel aux chefs d'établissements concernant les « absences des professeurs convoqués aux examens ». Il rappelle les règles régissant les absences des enseignants qui sont convoqués à une mission de correction ou d'interrogation tout en précisant que toutes les situations d'indisponibilités signalées par les enseignants, quel qu'en soit le motif, doivent être transmises au chef d'établissement ou à son adjoint.

Et concernant le cas des personnels convoqués à un rendez-vous vaccinal, il est demandé aux CE d'exiger la production d'une pièce justificative, qui se traduira, sauf cas particulier, par une autorisation d'absence d'une demi-journée maximum. En aucun cas, ce type de situation ne doit se traduire par la saisie d'une indisponibilité dans l'application IMAGIN.



L'apprentissage : des taux de rupture inadmissibles !

Tout à sa volonté idéologique de développer les formations par apprentissage, le gouvernement procède à la manipulation des chiffres.

[Tribune de Christian Sauce et Nasr Lakhsassi](#)

Le projet de calendrier pour l'année scolaire 2022 - 2023

Les enseignants feraient leur pré-rentree le mercredi 31 août et les élèves le 1er septembre. Les vacances de la Toussaint sont prévues du samedi 22 octobre au lundi 7 novembre, celles de Noël du samedi 17 décembre au mardi 3 janvier.

Les vacances d'hiver commenceraient le 4 février pour la zone A, le 11 février pour la zone B et le 18 février pour la zone C, les vacances de printemps le 8 avril pour la zone A, le 15 avril pour la zone B, le 22 avril pour la zone C.